

Chers parents,

Ce dossier vous concerne si votre (vos) enfant(s) ont déjà fréquenté le Pôle Animation de l'ARES depuis l'été 2009. En effet, si cela est le cas, vous n'êtes pas obligé de renouveler l'ensemble du dossier, mais seulement les pièces justificatives énumérées ci-dessous.

Au cas ou il s'agit d'une première inscription, merci de télécharger et remplir le dossier disponible sur notre site : www.ares-le-site.com ou de le demander à : poleanimation@ares-le-site.com

Le « Pôle Animation » de l'ARES regroupe les activités proposées aux enfants et jeunes de 4 à 17 ans organisées autour de secteurs structurés de la manière suivante :

- **Au Tambourin, l'Accueil de Loisirs** ouvre ses portes aux enfants de maternelle et primaire ayant entre 4 et 11 ans, les mercredis, soirs après la classe et durant les vacances scolaires.
- **A l'ARES EDEL (16, rue Edel) et l'ARES 35 (35, rue Vauban), le Secteur Collégiens** propose un accueil les samedis après-midi, de l'accompagnement à la scolarité en soirée et des activités durant les vacances scolaires.
- **A l'ARES**, un « coup de pouce » pour la scolarité des Lycéens les mercredis après-midi.

Rencontrer le directeur du Pôle Animation :

Permanences :

- En période scolaire : les mercredis (sauf jours de sorties à la journée) et vendredis de 17h à 19h.
- Pendant les vacances scolaires : Du lundi au jeudi de 17h à 18h.

Créneaux Rendez-vous :

Se renseigner à l'accueil **03.88.61.63.82** ou sur : poleanimation@ares-le-site.com

Inscription administrative

Les inscriptions sont à renouveler chaque année scolaire (septembre à aout)

Le renouvellement de votre dossier doit tout de même comprendre impérativement :

- ➔ **La photocopie de votre dernier avis d'imposition.**
- ➔ **La photocopie de vos revenus CAF et votre numéro d'allocataire CAF.**
- ➔ **Les photocopies du carnet de vaccination de votre enfant.**
- ➔ **Un certificat médical**
- ➔ **Un brevet de natation pour les collégiens. (S'il n'a pas été fourni précédemment)**
- ➔ **Prévoir le règlement de la cotisation à l'ARES de 16,50€ (cotisation familiale pour l'année) ainsi que des activités auxquelles vous aller inscrire vos enfants.**

Inscription aux activités

Il n'est pas possible d'inscrire vos enfants par téléphone ou par mail.

L'inscription aux activités ne sera validée qu'une fois le dossier administratif complet et la participation aux activités réglée.

Comment s'inscrire ?

Vous pouvez venir librement aux heures de permanences ou bien prendre rendez-vous avec le directeur du Pôle Animation.

ATTENTION ! Le fait de prendre rendez-vous ne signifie pas que l'enfant est inscrit.

Les places sont limitées et il arrive que nous soyons complets.

Périodes d'inscriptions

Septembre		Octobre + Toussaint	Novembre	Décembre + vac. Noël	Janvier, Février, Mars
A partir du ...	04 juillet	20 septembre	11 octobre	15 novembre	06 décembre
vac. Hiver		Avril, Mai, Juin + vac. printemps			
A partir du ...	17 janvier	20 mars			

Été 2012 : se renseigner à l'accueil.

Restez informés

Si vous utilisez **Facebook** ou **Twitter**, sachez que vous pouvez vous abonner à la page du Pôle Animation et recevoir toutes les informations, évènements et rappels nous concernant.

Retrouvez l'actualité
du Pôle Animation sur



Retrouvez l'actualité
du Pôle Animation sur



Vous pouvez également consulter le site internet de l'ARES sur :

<http://www.ares-le-site.com>

Merci,



poleanimation@ares-le-site.com



- Les parents autorisent le directeur à prendre toute mesure qu'il jugerait utile au cas où l'enfant/le jeune aurait besoin de soins urgents.
- Les parents s'engagent à payer d'avance la participation aux activités. L'inscription n'est enregistrée qu'une fois la participation réglée.
- Les parents autorisent leurs enfants à participer à toutes les activités proposées par le Pôle Animation.
- Les parents autorisent l'équipe d'animation à prendre des photos et/ou filmer leurs enfants dans le cadre de projets spécifiques. Ces éléments pourront apparaître dans le journal de quartier (ARES FLASH) et/ou sur le site de l'ARES.
- **En cas de désistement (autre que maladie de l'enfant avec présentation d'un certificat médical) la période réservée sera due par les parents. L'inscription constitue un engagement, elle ne peut être annulée en cours de période.**

*** Concernant l'accueil des maternelles/primaires (4 à 11 ans)**

- Les parents se présentent aux animateurs lorsqu'ils cherchent leurs enfants.
- L'Accueil de Loisirs fonctionne de 7h45 à 18h15. Les parents ne peuvent pas amener ou rechercher leurs enfants pendant les temps d'activités (entre 9h00 et 11h45 et entre 14h15 et 17h.)

*** Concernant l'accueil des collégiens (11 à 15 ans)**

- **Travail sur l'autonomie au Secteur Collégiens :**
- Notre option pédagogique de base est de permettre aux jeunes de développer et favoriser leur autonomie à chaque fois que cela semble possible. En leur faisant confiance et en les responsabilisant, nous estimons qu'ils seront en capacité de réagir en conséquence. Nous prévoyons notamment de leur donner la possibilité de ne pas être sous la surveillance permanente des animateurs lors des sorties ludiques (parcs d'attractions, piscines, visites de musées...) et d'évoluer dans les lieux en petits groupes d'amis. Bien entendu, les animateurs ne seront pas absents ou en pause et mettront en places des dispositifs assurant la sécurité des jeunes : horaires et point de ralliement, vérification régulière du respect des consignes. De plus, les jeunes qui le souhaitent peuvent rester avec les animateurs.
- Les jeunes ne peuvent pas quitter le centre en cours d'activité.

*** Concernant l'accueil des lycéens (15 à 18ans)**

- Les jeunes sont autorisés à quitter le centre seuls sans contrainte d'horaires mais en veillant à ne pas troubler le déroulement des activités.

Je certifie l'exactitude des informations données ci-dessus et déclare avoir pris connaissance et accepter les tarifs et le règlement intérieur.

Date et Signature des parents responsables :

